



Rupture conventionnelle

Par Sixtine

Bonjour mon patron me. Propose rupture je suis âgée de 60 ans et j ai 26 ans d ancienneté.
Il me propose une indemnité de 20000e taux legal
Je n ai jamais été au chômage.
J aimerais savoir si il est possible de lui demander plus et quelle raison invoquée il est dur en affaire
Merci pour votre aide

Par isernon

bonjour,

vous pouvez toujours demander plus, mais votre patron peut refuser, car il s'agit d'une rupture conventionnelle qui nécessite l'accord de du salarié et de l'employeur.

voir ce lien sur le calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31539#:~:text=%C3%A0%2010%20ans-,Montant%20de%20l'indemnité%20d'ancienneté%20après%208%20anshttp://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31539#:~:text=%C3%A0%2010%20ans-,Montant%20de%20l'indemnité%20d'ancienneté%20après%208%20anshttp://[/url]

salutations

Par janus2

Bonjour,

vous pouvez toujours demander plus, mais votre patron peut refuser,

Tout comme Sixtine peut refuser la rupture conventionnelle...

Par Prana67

Bonjour,

Vous pouvez tout à fait refuser cette RC si la somme ne convient pas.

Dans ce cas soit vous continuez de travailler, soit l'employeur vous proposera plus, soit il pourrait éventuellement procéder à un licenciement économique.

Avez vous des représentants du personnel ? Si oui, les avez vous sollicité pour vous accompagner pour négocier la RC ?